

Paris, le 25 novembre 2017

FICHE PRESSE

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

**LANCEMENT DE LA GRANDE CAUSE DU QUINQUENNAT
« L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »**

Le Président de la République a prononcé un discours, samedi 25 novembre 2017 au Palais de l'Élysée, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du lancement de la grande cause du quinquennat « **l'égalité entre les femmes et les hommes** », en présence du Premier ministre et de plusieurs membres du Gouvernement (*M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre, de Mme Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail, M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes*).

Le discours de M. Emmanuel MACRON a été précédé par plusieurs interventions de grands témoins engagés dans la lutte contre les violences et pour l'égalité entre les femmes et les hommes (*Mme Sabine SALMON, Présidente de l'association « Femmes solidaires », M. Patrick PELLOUX, praticien hospitalier en médecine d'urgence, Mme Florence FORESTI, humoriste, marraine de l'association « Women Safe », M. Emmanuel GRENIER, Directeur général de CDISCOUNT, Mme Delphine ERNOTTE, Présidente de France télévision, M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'éducation nationale*).

Lors de la campagne pour les élections présidentielles, M. Emmanuel MACRON est l'un des seuls candidats à s'être positionné de manière récurrente et résolu pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Parce que tous les citoyens sont des acteurs de la lutte contre les violences et de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Président de la République appelle à une prise de conscience et une sensibilisation de toute la société, au-delà de toutes les mesures prises.

Il a donc souhaité que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne la grande cause du quinquennat. Ce qui a été réalisé pour faire reculer le nombre de morts sur la route peut aussi être réalisé pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Un plan quinquennal, qui sera nourri des remontées de terrain du Tour de France de l'Égalité entre les femmes et les hommes qui se déroule jusqu'au printemps partout en France, s'articulera autour de 3 piliers :

- **La prévention et la sensibilisation**
- **L'accompagnement des victimes**
- **La répression des auteurs de violences**

Parmi les mesures annoncées par le Président de la République :

Prévenir et sensibiliser :

- le lancement d'une opération de lutte contre la pornographie au collège :
 - o par une opération de sensibilisation des parents lors des réunions de rentrée à l'exposition de de leurs enfants à la pornographie et à la détection des signes de cyber-harcèlement ;
 - o par le lancement d'une campagne de communication autour de témoignages d'enfants et d'adolescents victimes de l'exposition à la pornographie ;
 - o par la mise en place d'une formation pour les enseignants, les personnels sociaux et de santé présents dans les établissements scolaires autour du recueil de la parole et l'accompagnement des victimes de violences sexistes ou sexuelles.
- le lancement d'une campagne de communication nationale et locale récurrente sur la durée du quinquennat, en relayant cette campagne sur les réseaux sociaux via des Youtubeurs engagés afin de toucher le plus grand nombre de personnes, afin d'informer les victimes sur les démarches à mener, de sensibiliser la société et de responsabiliser les témoins d'actes de sexisme, harcèlement ou violences ;
- le lancement de testing sur les discriminations à l'embauche à l'égard des femmes ;
- le questionnement systématique des femmes par les professionnels de santé (médecine de ville, médecine du travail, hôpital) pour savoir si elles ont été victimes de harcèlement ou de violences ;
- la mise en place d'un grand plan de formation initiale et continue dans le secteur public, dans une logique d'Etat exemplaire :
 - o module de formation spécifique pour les cadres ;
 - o module de formation dédié à la prévention et à la détection de la cyberviolence pour les personnels de police et de gendarmerie ;
 - o formation des professionnels de la petite enfance.

En lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et en concertation avec les instances de régulation de la publicité, la mobilisation des acteurs du secteur publicitaire pour lutter contre les stéréotypes sexistes dans la publicité.

Accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes :

- la mise en place du signalement en ligne pour les victimes de violences, harcèlement et discriminations, permettant un échange interactif en direct (24/24 et 7/7) avec une personne formée ;
- la création, dans les centres hospitaliers, d'unités spécialisées dans la prise en charge globale du psycho-trauma (10 expérimentations à lancer en 2018) et la prise en charge des soins psycho-trauma pour les victimes de violences ;
- le déploiement de dispositifs de recueil des preuves, sans dépôt de plainte, dans les unités médico-judiciaires ;

- la mise en place d'une cellule d'écoute dédiée dans les administrations ainsi que d'un circuit RH permettant d'accompagner les personnels des administrations victimes ;
- la mobilisation de l'inspection du travail autour de la prévention, de l'information et de l'orientation des victimes de discrimination, harcèlement, violences ;
- la mise en place des arrêts à la demande en soirée dans les bus, en lien avec les collectivités territoriales et avec les entreprises de transport ;
- le lancement d'une application numérique pour les victimes de cyber harcèlement ;
- la possibilité de porter plainte dans les différents lieux de prise en charge des victimes (hôpitaux...) ;

Punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes :

- la pénalisation du harcèlement de rue ;
- l'allongement du délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs (de 20 à 30 ans) ;
- la fixation d'un âge de présomption de non consentement à une relation sexuelle (le Président de la République a fait part de sa conviction personnelle : 15 ans)

Quelques chiffres clés en 2016 :

- **123 femmes ont été tuées sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire**, ce qui équivaut à une femme tous les trois jours (chiffre relativement stable depuis une dizaine d'années).
- **225 000 femmes ont déclaré avoir été victime de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint et/ou ex-conjoint.**
- Face à cette situation, **moins d'une femme sur cinq victimes ont porté plainte.** Et par ailleurs, il y a plus de la moitié de ces femmes qui n'ont pas non plus fait de démarche auprès d'acteurs associatifs, d'associations susceptibles de les aider.
- S'agissant uniquement des violences sexuelles : **sur les 93 000 femmes (entre 18 et 75 ans) qui ont déclaré avoir été victime de viol et/ou de tentative de viol, moins d'une victime sur 10 a déposé plainte.**